



**AVIS DE CONCOURS EXTERNE AVEC EPREUVES
DE GARDIEN DE POLICE MUNICIPALE
SESSION 2015/2016**

(extrait de l'arrêté n°C15-07-57 en date du 30 juillet 2015)

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Maine et Loire organise le concours externe avec épreuves de gardien de police municipale, en convention avec les Centres de Gestion des départements de la Mayenne et de la Sarthe, de la Vendée et de la Loire-Atlantique.

Nombre de postes ouverts : 22

Conditions d'inscription :

Le concours externe avec épreuves est ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau V.

Date des épreuves d'admissibilité :

Les épreuves écrites se dérouleront à partir du 12 mai 2016, dans le Maine et Loire.

Pré inscription en ligne et date limite de dépôt du dossier :

Le dossier d'inscription est à retirer auprès du Centre de Gestion de Maine et Loire, **du 13 octobre 2015 au 12 novembre 2015** inclus, selon les modalités suivantes :

- soit par préinscription sur le site internet du CDG 49 (www.cdg49.fr). Cette préinscription ne sera considérée comme inscription qu'à réception, par le Centre de Gestion de Maine et Loire, du dossier papier (imprimé lors de la préinscription) pendant la période d'inscription. Les captures d'écran ou leur impression ne seront pas acceptées.
- soit directement dans ses locaux
- soit sur demande écrite accompagnée d'une enveloppe grand format affranchie à 1.06 € et libellée aux nom et adresse du candidat.

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au **20 novembre 2015**, selon les modalités suivantes :

- à 17h00 pour les dossiers déposés au siège du Centre de Gestion de Maine et Loire, **le cachet de la poste faisant foi**, pour les dossiers acheminés par voie postale, à l'adresse suivante :

***Centre de Gestion de la
Fonction Publique Territoriale de Maine et Loire
Maison des Maires
9 rue du Clon
49000 ANGERS***

- Tout dossier insuffisamment affranchi sera automatiquement refusé.
- Tout dossier arrivé après la date butoir de dépôt légal faisant l'objet d'une non-conformité d'oblitération (absence ou date postérieure) sera automatiquement refusé.